

Année scolaire 2018 - 2019

Institut de La Visitation
rue Saint-Joseph, 58 6060 Gilly
071-41 37 20 www.visitation-gilly.be

Implantation de Charleroi-Nord



Plus d'infos sur www.visitation-gilly.be

Chers Parents, chère famille

Nous vous souhaitons la bienvenue . que cette année scolaire soit chaleureuse, riche en collaboration et en succès. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez.

Dans une école où se mélangent les convictions et les cultures, notre mission est triple :

- ✓ Créer un cadre de vie propice au travail et à l'épanouissement de tous adultes et enfants
- ✓ Apprendre et progresser
- ✓ Respecter les autres dans leur personne et leurs actes.

Nous communiquons quotidiennement entre nous, enseignants, surveillants, direction, garderie, pour un travail cohérent et efficace autour des enfants.

L'école maternelle est une étape essentielle dans la scolarité de votre enfant: transition entre la famille et l'école, découverte des autres, socialisation et apprentissages de base pour entrer en primaire

Une aventure qui demande de la patience, de la régularité , de la confiance et du partage.

Bonne rentrée !

Vincent Avart, directeur
L'équipe éducative

Ce document contient le projet éducatif et pédagogique, le règlement d'ordre intérieur, le règlement général des études.

Renseignements généraux:

Nos écoles composent l'asbl Lycée Mixte François de Sales , enseignement secondaire et fondamentale catholique.



Implantation fondamentale (primaire et maternelle)

Institut de la Visitation.

Rue Saint-Joseph, 58 à 6060 Gilly

071/41 37 20



Implantation maternelle du **Chateau Mondron**

Chaussée de Fleurus, 55 à 6040 Jumet

071/42 27 43



Implantation maternelle de **Charleroi-Nord**

Rue Jonet, 100 à 6000 Charleroi

071/48 97 33



Enseignement secondaire

Lycée Mixte François de Sales

Rue des Vallées, 18 à 6060 Gilly

071/41 38 58





Mr **Avart**, le directeur, directeur des 3 implantations est à votre service. Son bureau est situé dans l'implantation de Gilly. .



Mme **Nancy**, assistante sociale, travaille à temps plein dans notre école (nous sommes l'une des rares écoles à avoir fait ce choix), particulièrement dans l'axe de la communication entre les parents et l'école. Elle connaît chaque élève, de la première maternelle à la 6^{ème} primaire, et les aide à s'épanouir dans leur classe, à gérer les petits et grands soucis qu'ils peuvent rencontrer durant leur scolarité. Elle est un appui pour les enseignants et, pour les parents, pour toutes questions d'éducation.

Notre projet pédagogique.

Nous avons le projet d'atteindre les objectifs généraux énoncés dans l'article 6 du Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental :

- * Promouvoir la confiance en soi et le développement de chacun des élèves;
- * Amener chaque élève à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie sociale, économique et culturelle;
- * Préparer chaque élève à être un citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- * Assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale.

En référence au document « Mission de l'école chrétienne »

- * chacun de nos établissements s'affirme comme école catholique ouverte et accueillante à ceux qui acceptent de cheminer loyalement avec nous sur base des valeurs inspirées par l'Évangile: respect, confiance, solidarité, intégrité et créativité.
- * Nos écoles se veulent conviviales. Chaque partenaire, parents et élèves, professeurs et directeurs, membres du personnel administratif et ouvrier, membres du pouvoir organisateur s'y sentira reconnu, respecté et mis en confiance en vue de son plein épanouissement, dans un esprit de tolérance, d'ouverture et de collaboration.

L'inscription est un contrat entre l'élève, ses parents (ou responsables légaux) et l'Institut de la Visitation. Ce document précise les modalités de vie dans notre école. (R.O.I.)

1. NOTRE EQUIPE

Mme Thérèse et Mme Brigitte sont responsables de la première maternelle. Une puéricultrice les assiste également.

Mlle Annick encadre la classe verticale de 2ème et 3ème . Une enseignante spécialisée donne le cours de psychomotricité à chaque groupe une fois par semaine.

Le temps de midi et les garderies sont organisés avec du personnel engagé et formé par la Ville de Charleroi. :

Une surveillante gère tous les temps de garderie. A midi, elles sont deux encadrantes.

2. ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Nous avons développé plusieurs partenariats qui nous permettent de vous offrir un panel d'activités après les cours **GRATUITEMENT**. Ces activités sont développées dans l'implantation de Gilly et sont accessibles à tous les élèves de nos implantations.

♦ Les enfants de 3ème maternelle à 6ème primaire peuvent suivre un cours de langue arabe une fois par semaine. Ce cours est donné par un enseignant marocain désigné par l'Ambassade en accord avec la Communauté française..

♦ Des cours d'éveil musical et de diction sont dispensés dans nos locaux par des enseignantes de l'Académie de musique et des arts parlés de Gilly.

♦ D'autres activités sont organisées selon les projets, vous serez toujours avertis .

3. OBLIGATION SCOLAIRE

L'élève en âge légal (6 ans) est tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques . Les parents veilleront à la présence quotidienne de leur(s) enfant(s) conformément à l'horaire, ils vérifieront et signeront tous les jours le journal de classe.

En primaire :

Toute absence doit être justifiée dès le retour à l'école . (retard,absence,départ à l'étranger, cas de force majeure...) auprès de l'enseignant et de la direction.

Les absences de plus de 2 jours nécessitent obligatoirement un certificat médical.

Les rendez-vous médicaux sont pris dans la mesure du possible en dehors des heures scolaires et hors périodes des évaluations.

4. LES HORAIRES

La ponctualité assure la sécurité !

Horaire des activités en maternelle :

Lundi, mardi et jeudi : de 8h45* à 15h25

Mercredi : de 8h45 à 12h25

Vendredi : de 8h45 à 14h25

*L'accueil des parents a lieu de 8h30 à 8h45h dans les classes. Après 8h,45 nous fermons les portes pour la sécurité des enfants.

Horaire des garderies :

Le matin : de 7h00 à 8h30

Le soir : de la sortie des classes jusqu'à 17h30, y compris le MERCREDI

5. VIE EN COMMUN

Les personnes:

Le respect de soi et des autres, enfants et adultes, dans son langage et dans ses attitudes. Les réunions organisées par les classes, les cycles et l'école permettent de mieux se connaître, de s'apprécier, de construire ensemble, d'avoir des objectifs communs.

Les lieux:

Respect des lieux, de l'environnement, du matériel. (bâtiments, plantations, objets, propreté, ordre et sécurité)

Les sanctions:

L'institut de la Visitation est en droit de sanctionner avec discernement les fautes commises selon leur gravité. Les sanctions sont adaptées à l'âge des enfants et les parents toujours tenus informés

Les assurances:

Le Pouvoir organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile et celle des enseignants à l'égard des élèves et des tiers, dans l'enceinte de l'établissement et pour toutes les activités organisées à l'extérieur de l'école.

6. LES COLLATIONS

La collation de 10h est proposée aux enfants pour 2,50€ par semaine.

Les enseignantes planifient et organisent les collations pour qu'elles soient saines et variées. (fruits de saison, céréales, laitages, recettes préparées avec les enfants...)

Durant le temps de midi, les enfants peuvent dîner à l'école.

Ils emportent les tartines et une boisson de la maison.

L'école n'est pas équipée pour réchauffer des repas.

7. LISTE DU MATÉRIEL

- 1 paquet de lingettes
- 1 boîte de mouchoirs (pas en paquets)
- 1 photo récente de votre enfant pour l'aider à retrouver son manteau ...
- 1 farde A4 (dos de 8 cm) pour y ranger les travaux scolaires
- pour la sieste des petits: une couverture et un coussin avec le prénom de l'enfant. Le doudou et la tétine si nécessaire
- Des langes en suffisance pour la journée. Pouvez-vous éviter les langes culottes et les body pour faciliter le travail de la puéricultrice.

8. CALENDRIERS DES CONGES SCOLAIRES

Année scolaire 2018-2019

- | | |
|---|--|
| • Rentrée scolaire | Lundi 3 septembre 2018 |
| • Fête de la Communauté française | Jeudi 27 septembre 2018 |
| • Congé d'automne (Toussaint) • novembre 2018 | du lundi 29 octobre 2017 au vendredi 2 novembre 2018 |
| • Vacances d'hiver (Noël) • janvier 2019 | du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019 |
| • Congé de détente (Carnaval) • 2019 | du lundi 4 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019 |
| • Vacances de printemps (Pâques) 2019 | du lundi 8 avril 2019 au vendredi 19 avril 2019 |
| • Fête du 1 ^{er} mai | Mercredi 1 ^{er} mai 2019 |
| • Congé de l'Ascension | Jeudi 30 mai 2019 |
| • Lundi de Pentecôte | Lundi 10 juin 2019 |
| • Les vacances d'été débutent le lundi 1 ^{er} juillet 2019 | |

**Nous insistons sur l'obligation légale de ces congés.
Arriver en retard en septembre nous fait perdre des emplois
pour toute l'année scolaire !**

9. NOS PARTENAIRES

Nous travaillons avec différents partenaires, c'est le gage d'un travail de qualité.
En voici les principaux :

Centre PMS libre 1

40 rue du Collège
6200 CHATELET
071-383596

Service de Promotion
de la Santé à l'école
rue du Rempart 51
6200 CHATELET
071-383621

Mme Caroline Di Maria
logopède
0498/78 82 33

L'Académie de Musique
Chaussée de Charleroi 75

10. LES GARDERIES ET LES TEMPS DE MIDI.

La ville de Charleroi organise et gère l'accueil extra-scolaire.
Les temps de midi sont encadrés par des animatrices de la Ville de Charleroi.
Ce service est payant.

L'inscription.

Le parent ou le tuteur légal devra remplir un formulaire pour la participation de son enfant à l'accueil extra-scolaire.

Cette fiche est très importante en cas de nécessité, de maladie ou de blessure.

Celle-ci devra être remplie dès la première participation de l'enfant et impérativement signée.

Depuis le 9 juin 2016, l'accueil extra-scolaire **est gratuit.**

Période d'accueil	Plages horaires
Matin	De 7h à 8h30
Soir	De 15h15* à 16h30
	De 16h30 à 17h30
Mercredi	De 13h30 à 15h30
	De 15h30 à 17h30

11. DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement d'ordre intérieur ne dispense pas les élèves et leurs parents (ou responsables légaux) de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à tout note ou recommandation de l'établissement. (Loi du 19.07.71 - AR du 29.06.84 - Loi du 25.06.92 - CM du 19.04.95 - -CM du 20.05.97 et Décret « Missions du 24.07.97)